

AGENCE DU MEDICAMENT

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS DE LA COMMISSION

5 juillet 1995

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de deux ans et six mois

par arrêté du 15 mars 1993 - (J.O. du 20 mars 1993)

**GRANIONS DE ZINC 15 mg/2 ml, solution buvable, ampoules de 2 ml (10)**

Lab. des GRANIONS

gluconate de zinc

LIBRA

niveau anatomique	D	:	Dermatologie
Classe clinique	159	:	Acné
Classe pharmacologique	108	:	Sels minéraux
Classe chimique	198	:	Métaux et métalloïdes

Code ATC : Peut être rattaché à la classe D10B

<b>I - CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT</b>
---

**Principe actif :**

Cette spécialité a pour principe actif le gluconate de zinc.

**Indications thérapeutiques :**

Acné inflammatoire macrokystique et/ou nodulaire.

**Posologie :**

La posologie est de 2 ampoules/jour (30 mg de zinc métal) en une seule prise.

Cette posologie est maintenue 3 mois puis ramenée à une seule ampoule/jour.

.../...

**Intérêt thérapeutique :**

L'acné est une maladie sans caractère de gravité dont le retentissement psychologique est souvent important.

L'efficacité de la spécialité GRANIONS DE ZINC solution buvable est modérée dans le traitement des acnés inflammatoires.

Les alternatives thérapeutiques sont nombreuses.

Cette spécialité occupe une place limitée dans la stratégie thérapeutique des acnés inflammatoires.

**II - RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION  
DU 2 DECEMBRE 1992**

La Commission note que ce produit représente une alternative à la prescription des cyclines.

Absence d'amélioration du service médical rendu par rapport à la spécialité RUBOZINC gélule.

**III - DONNEES ACTUALISEES RELATIVES A LA SPECIALITE**

Compte tenu du faible niveau des ventes, la Commission ne dispose d'aucune donnée relative aux conditions de prescription.

**CONCLUSION**

**Avis favorable au maintien de l'inscription dans toutes les indications thérapeutiques de l'AMM.**